

pas la livrer à l'animadversion de la postérité (a).

Le lecteur est un peu dédommagé de ces petits écarts par les détails intéressans que donne M. de B. sur ce vaste & magnifique palais. „ Par ce portail on passe à „ une belle cour quarrée, au fond de la- „ quelle est l'Eglise. Cette entrée principale „ ne s'ouvre pour les rois d'Espagne & les

---

(a) Le moyen de livrer aujourd'hui à l'animadversion de la postérité, un prince mort depuis deux siècles?... Quand deux cens ans après sa mort un prince n'est pas encore jugé, quelle est la postérité qui osera prendre sur elle ce jugement?... Une postérité qui porteroit un jugement contradictoire à celui qui a subsisté généralement parmi tous les bons catholiques, l'espace de deux cens ans, & qui est encore, comme dit l'auteur, celui des Espagnols, & autres chrétiens, même de nos jours; une telle postérité prouveroit une triste révolution en fait de religion & de principes: mais elle n'auroit aucun pouvoir rétrograde sur la réputation des rois & autres grands hommes, que les esprits justes jugeroient en raison parfaitement inverse de ses jugemens. Pour expliquer la haine de cette tardive postérité contre Philippe, il suffit de savoir que par ses efforts & sa vigilance, la religion catholique n'a pas seulement subsisté dans ses vastes états, mais dans une grande partie de l'Europe dont les nouvelles sectes l'auroient bannie; & que c'est lui encore qui lutte aujourd'hui, dans ses moyens, ses établissemens & ses religieuses précautions, contre le philosophisme du jour; qui a sur-tout préparé la résistance que lui font avec tant de constance l'Espagne & le Pays-Bas... En voilà plus qu'il ne faut pour le détester, le calomnier, & poursuivre sa mémoire à outrance. — Voyez le Journ. du 15 Août 1778, p. 561. — Art. PHILIPPE II, dans le *Dict. hist.*